

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 14 août 2017 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 3 juillet 2017
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Demande de commandite – L'ensemble vocal L'Air du Temps – 50<sup>ième</sup> anniversaire
  - 6.2 Demande de don – Le Cercle de Fermières de Rougemont
  - 6.3 Demande de don – Bazar Familial de Chambly
  - 6.4 Demande d'appui – Ville de Saint-Césaire / Demande de subvention pour l'Aréna Guy-Nadeau
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 Adoption du règlement 2017-235 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux
8. Administration et greffe
  - 8.1 Modification de la résolution no. 17-05-3164 – Engagement et dépôt de la programmation de travaux relativement à la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
  - 8.2 Offre de service – Assistance en génie civil
  - 8.3 Installation d'un panneau « Défense de stationner » sur la rue Carole
9. Voirie
  - 9.1 Branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire – 270, la Grande-Caroline
  - 9.2 Branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire – 58, chemin de Marieville
10. Loisirs
  - 10.1 Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif # 1
11. Urbanisme
  - 11.1 Dérogation mineure Lot 1 714 505, abattage d'arbre
  - 11.2 Dérogation mineure 1314, rue Henry-Marcil, remise
  - 11.3 PIIA 820, rue Principale
  - 11.4 Modification : Résolution demande CPTAQ pour puits
12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée à l'assistance

14. Levée de la séance.

**Procès-verbal**  
**Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents :       Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
                              Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
                              Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
                              Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4  
                              Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
                              Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**17-08-3229**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3230**

**Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3231**

**Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE       la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 14 août 2017 pour un montant total de 211 729.70\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 14 août 2017 au montant de 93 310.65\$
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 29 juillet 2017 au montant de 94 020.28\$ ;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3232**

**Demande de commandite – L'ensemble vocal L'Air du Temps – 50<sup>ième</sup> anniversaire**

CONSIDÉRANT QUE       L'Ensemble vocal – L'air du Temps adresse au conseil municipal, une demande de

commandite afin de souligner son 50<sup>ième</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le spectacle annuel de l'ensemble vocal et que celui-ci compte des membres de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de verser à l'Ensemble vocal – L'air du temps un montant de 50\$ afin de les soutenir dans l'organisation de leur grande soirée retrouvailles.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-08-3233

**Demande de don - Cercle de Fermières de Rougemont**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le Cercle de Fermières étant donné que celui-ci est fréquenté par des femmes de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser au Cercle de Fermières de Rougemont un montant de 1 000\$ afin de les soutenir pour l'année 2017.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Demande de don – Bazar familial de Chambly**

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

17-08-3234

**Demande d'appui – Ville de Saint-Césaire / Demande de subvention pour l'Aréna Guy-Nadeau**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Césaire adresse à la Municipalité de Rougemont une demande d'appui moral dans ses démarches afin d'obtenir une subvention auprès du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont considère que l'aréna de Saint-Césaire est une plus-value pour les élèves fréquentant l'école secondaire P-G. Ostiguy, dont des élèves de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'appuyer moralement la Ville de Saint-Césaire dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir des subventions pour la reconstruction de l'Aréna Guy-Nadeau.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-08-3235

**Adoption du règlement 2017-235 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le règlement 2017-235 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-08-3236

**Modification de la résolution no. 17-05-3164 – Engagement et dépôt de la programmation de travaux relativement à la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a déposé sa programmation afin d'obtenir les sommes réservées via la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE un point est manquant à la résolution 17-05-3164 selon le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'ajouter à la résolution 17-05-3164 le point suivant :

- *La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-joint, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.*

et d'en transmettre une copie au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire dans les plus brefs délais.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-08-3237

**Offre de service – Assistance en génie civil**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a besoin de service professionnels en matière de génie civil de manière sporadique;

CONSIDÉRANT QUE Williams Infrastructure – Civil a présenté à la municipalité une offre de service pour une banque d'heures à titre de consultant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a déjà travaillé avec Williams Infrastructure – Civil et qu'il connaît bien la municipalité de Rougemont, son territoire et ses infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter l'offre de service de Williams Infrastructures – Civil pour une banque d'heure de 35 heures au taux horaire de 75\$ de l'heure

pour une période de 6 mois aux termes et conditions décrites à l'offre de service du 10 août 2017.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3238**

**Installation d'un panneau « Défense de stationner » sur la rue Carole**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen de la rue Carole (intersection rue Josée) afin d'installer un panneau « Défense de stationner » sur la rue Carole, du côté sud-est (numéros civiques pairs);

CONSIDÉRANT QUE ledit citoyen considère que l'achalandage du restaurant situé face nuit à la visibilité et la sécurité lorsqu'il est nécessaire de sortir ou d'entrer dans son entrée de cour;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a fourni à la municipalité des photos de la problématique et que celle-ci a pu constater qu'il y a en effet un fort achalandage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'installer un panneau « Défense de stationner – d'ici au coin de la rue » sur une distance de **25** mètres mesurés à partir de l'intersection des rues Carole et Josée et d'inclure l'information lors de la prochaine modification du règlement 2008-098 relatif à la circulation et au stationnement.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3239**

**Branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire – 270, la Grande-Caroline**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des appels d'offre sous invitation pour les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QU' un seul des trois soumissionnaires invités à déposer une soumission, soit Lacaille & Vincelette Transport inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'accepter la soumission de Lacaille & Vincelette Transport inc. au montant de 51 350\$ avant taxes pour le branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le nouveau centre des loisirs.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire – 58, chemin de Marieville**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**17-08-3240**

**Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif #1**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Construction Bâtiments Québec inc. » a déposé un premier décompte progressif pour la construction du nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte et chargé du projet, M. Stephan Barcelo a approuvé et recommandé le paiement du décompte progressif # 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de payer à Construction Bâtiments Québec inc. le décompte progressif #1 au montant de 87 932.90\$ incluant les taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3241**

**Dérogation mineure Lot 1 714 505, abattage d'arbre**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Yvon Girard, représentant de la compagnie Ferme C.M.J.I. Robert Inc., à l'égard d'un projet d'abattage d'arbres sur le lot 1 714 505;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la superficie maximale permise pour l'abattage d'un boisé de 1 ha à 1,3 ha;

CONSIDÉRANT QUE le boisé est à plus de 50 m de tout couvert forestier;

CONSIDÉRANT QU' il ne s'agit pas d'une érablière;

CONSIDÉRANT QUE l'espace est destiné à la culture du sol;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3242**

**Dérogation mineure 1314, rue Henry-Marcil, remise**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CCU-17-05-05 a été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE la demande reste identique, mais que de nouveaux motifs ont été soumis par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de ne pas accepter la demande de dérogation mineure pour les mêmes raisons évoquées dans la résolution CCU-17-05-05 et de plus, cela pourrait créer un précédent;

CONSIDÉRANT QU' il semble y avoir eu un transfert d'information déficient en 2014 par un employé surnuméraire de la municipalité et que cela a amené une situation problématique pour les propriétaires visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure tout en indiquant que tous les travaux, municipaux ou non, devant nécessiter le déplacement de la remise seront à la charge complète et entière des propriétaires actuels et/ou futurs.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3243**

**PIIA 820, rue Principale**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CCU-17-06-10 a été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ne sera pas rehaussé;

CONSIDÉRANT QUE le 2<sup>e</sup> arbre à droite du terrain sera conservé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du bâtiment sera en planche d'aggloméré de marque «GOODStyle de Goodfellow » de couleur sahara;

CONSIDÉRANT QUE les équipements mécaniques seront non visibles de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3244**

**Modification : Résolution demande CPTAQ pour puits**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté les résolutions 16-03-2858 et 16-06-2934;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne une demande pour l'installation d'un nouveau puits (Puits Rougemont PP-16-01) et délimitation de l'aire de protection, de conduite de distribution, de conduite électrique et de chemin d'accès pour une superficie totale de 3287,4 m<sup>2</sup> sur le lot 1 714 833;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne également une reconnaissance d'un droit acquis d'une superficie inférieure à 10 000 m<sup>2</sup> sur les lots 1 714 833, 1 714 835 et 5 265 569 pour un puits (McArthur 1), un réservoir d'eau et le chemin d'accès, tous installés dans les années 1920.

Le second puits (McArthur 2) a été installé en 1995 dans l'aire de droit acquis.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de corriger la demande d'autorisation, déposée au bénéfice de la municipalité à des fins autres que l'agriculture, pour les lots 1 714 833, 1 714 835 et 5 265 569.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-08-3245**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 15<sup>eme</sup> jour d'août 2017

---

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire